

EEPU Gaston ROUSSET

27 Rue Paul Bert 78700 Conflans Ste Honorine

01.34.90.83.51 ce.0780477V@ac-versailles.fr



Conflans Ste Honorine le 27 novembre 2020 Objet : compte-rendu du conseil d'école

Monsieur le directeur

à

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

Monsieur le maire et/ou son représentant,

Madame l'élue aux affaires scolaires,

Monsieur le délégué départemental de l'Éducation Nationale,

Madame la directrice du Centre de loisirs,

Mesdames et messieurs les représentants élus des parents d'élèves,

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,

Mesdames les enseignantes spécialisées du RASED

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 6 novembre 2020.

Ouverture de la séance en visioconférence à 18h05 :

Ouestions de l'école :

Proclamation des résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école,

14 sièges étaient à pourvoir, 13 ont été attribués à la FCPE, 1 à la PEEP. Le taux de participation est cette année de 38,81%. Pour plus de détails, le procès-verbal du résultat des élections figure en annexe 1 du compte-rendu. La majorité du conseil d'école est favorable à un vote par correspondance pour l'année 2021 / 2022. La composition de la commission électorale sera votée en conseil d'école n°3, au mois de juin.

• Présentation de l'équipe pédagogique 2020 / 2021 et de la structure pédagogique

CPA: Mme CHARDON (25 élèves) CPB: Mme CHADELAT (25 élèves) CPCE1: Mme VIAIN (25 élèves; 15 + 10) CE1: Mme PLAGNOL (27 élèves)

CE1CE2 : Mme MARCHET (23 élèves ; 11 + 12) CE2A : Mme CAUCAT / Mme TESSIER (26 élèves)

CE2B: Mme TALBA (26 élèves)

CE2CM1 : Mme PASI (25 élèves ; 14 + 11) CM1A : Mme BAILLON (26 élèves)

CM1B: Mme BIGOT / Mme ZIANE (26 élèves)

CM1CM2: Mr LOLLIER / Mme COURCOUX (25 élèves)

CM2A: Mme FRICAUDET (24 élèves) CM2B: Mme PINSON (25 élèves)

TOTAL: 328 élèves inscrits dont 12 élèves bénéficiant du dispositif ULIS, coordonné par Mme POISSON.

Cette année, dans le dispositif ULIS : 7 nouveaux élèves (12 élèves au total, 4 filles et 8 garçons) AVS : Mme MEDBOUH / Mme KOUBA / Mme SAUDUBRAY / Mme DEBUSSCHERRE (ULIS)

Installation du bureau de l'OCCE et point financier

Le bureau est composé cette année de :

Mme CHADELAT, présidente.

Mme FRICAUDET, mandataire.

Mr DOLAIN, trésorier.

L'école dispose cette année d'un financement de la Mairie pour les projets pédagogiques à hauteur de 4137 €.

Le solde positif du compte de l'école au 30 octobre est de 18490,44 €.

• Vote du règlement intérieur 2020 / 2021

Mme DORIVAL propose d'apporter une précision au chapitre des collations autorisées pendant la récréation du matin. Une affiche à l'entrée de l'école semblerait être en contradiction avec le règlement de l'école sur le sujet des gâteaux ou biscuits autorisés.

En fait l'affiche ne concerne que l'école Paul Bert.

Le règlement intérieur de l'école Gaston Rousset ne précise pas la liste des gâteaux ou biscuits autorisés le matin ; l'équipe enseignante précise qu'il n'y a pas de problème particulier (ni au niveau de l'alimentation, ni de la propreté de la cour) lié à l'autorisation pour les élèves d'avoir des gâteaux ou biscuits pour la récréation du matin. En cas de problème l'équipe enseignante intervient directement auprès de l'élève concerné.

Le règlement intérieur 2020 / 2021 est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur figure en annexe 2 du compte-rendu.

Présentation du projet d'école

AXE A : Développer la grammaire du verbe dans des productions écrites et langagières.

Élaboration de grilles de correction et de relecture (grille des champions).

AXE B : Appréhender la notion de grandeurs et mesures dans des situations usuelles.

Ateliers de résolution de problèmes.

AXE C : Développer l'autonomie et l'initiative des élèves.

Mise en place de conseils d'élèves (Club lecture / Ateliers à visée philosophique / projets pour la mise en œuvre de l'enseignement au développement durable).

Dispositifs d'aide aux élèves (APC / RASED).

APC

L'objectif des APC sur la période 1 au moins était de répondre assez vite à un besoin de renforcement des compétences clef en lecture / écriture / calcul / numération et pallier ainsi le déficit d'apprentissage lié au confinement du mois de mars 2020.

Cette année, certaines classes (CPB / CPCE1 / CE1 / CE1CE2 / CE2B) suivantes proposent les APC sur le créneau horaire 16h30 / 17h30, au lieu de 11h30 / 12h15 l'année passée.

Sur cet horaire, les enseignants concernés constatent un regain de concentration et une qualité de travail meilleure que sur l'horaire précédemment utilisé (11h30 / 12h15).

Ce changement d'horaires a concerné 25 élèves sur la 1ère période.

De façon globale, les APC ont concerné 110 élèves pour l'école Gaston Rousset sur la 1ère période.

R4SED

Le RASED est composé de :

- Une psychologue Éducation Nationale, Mme KULTON. Elle rencontre les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, peut réaliser un bilan psychométrique pour aider les enseignants à cerner les difficultés d'un élève et proposer les remédiations adaptées.
- Une enseignante spécialisée en aide à dominante pédagogique : Mme HENIN, qui intervient pendant le temps de classe avec des petits groupes d'élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.
- Une enseignante spécialisée en aide à dominante relationnelle : Mme PEDEGERT, qui intervient également pendant le temps de classe avec des petits groupes d'élèves rencontrant des difficultés dans leur attitude d'élève (comment être élève, commet mettre en place les attitudes propices à l'apprentissage).

• Présentation des projets de classe

D'une façon générale, les actions et sorties prévues dans les différentes classes pour cette année 2020/2021 ne pourront malheureusement pas toutes être réalisées en raison des conditions sanitaires ainsi que du niveau « Urgence Attentat » du plan vigipirate en cours actuellement. Ceci dit, voici la présentation des différents projets de classe prévus.

• CPA Mme CHARDON

<u>Projet autour des animaux</u>

Sortie à la ferme d'Ecancourt, pour étudier la reproduction des animaux. Il y aura une observation en classe d'œufs de poule fécondés pour suivre l'évolution jusqu'à l'éclosion des œufs et la naissance des poussins.

Il est également prévu de réaliser un élevage d'escargots.

Des sorties au théâtre Simone Signoret sont également prévues.

CPB Mme CHADELAT

Projet autour de l'art

Une intervention en classe d'animateur du Musée Maurice Denis est prévue pour un travail sur les œuvres d'Art et notamment les portraits.

Une sortie sur l'île Nancy avec un parcours autour des sculptures est prévu également.

En fin d'année, une journée au cirque à la base de loisirs de Cergy est prévue pour un travail sur les arts du cirque.

CPCE1 Mme VIAIN / CE1 Mme PLAGNOL / CE1CE2 Mme MARCHET

Projet classe d'eau et nature

Un projet commun aux trois classes qui prévoit un travail autour de l'eau (classe d'eau) avec notamment une intervention d'animateurs scientifiques « Les savants fous », une sortie à la maison de l'eau à Carrières-sous-Poissy.

Pour la nature, il est prévu de réaliser un potager bio, une sortie à la ferme d'Ecancourt avec une intervention ciblée sur le recyclage.

Enfin, un projet de correspondance écrité est organisé : les élèves doivent correspondre avec différents interlocuteurs dans le cadre de l'organisation et la vie d'un parc zoologique.

La classe de CE1 de Mme PLAGNOL travaillera également en collaboration avec un professeur d'arts plastiques sur la réalisation de fresques qui seront affichées dans la cour de l'école de façon pérenne.

• CE2A Mme CAUCAT & Mme TESSIER / CE2B Mme TALBA / CE2CM1 Mme PASI

Projet classe d'eau

Un projet commun aux trois classes et qui prévoit un travail autour de l'eau (notamment sous l'angle scientifique avec une intervention d'animateurs scientifiques des « Savants fous »), ainsi qu'une visite du site des moulins de Cernay, en vallée de Chevreuse.

La classe de CE2 de Mme TALBA réalisera également un travail en arts plastiques avec la réalisation de fresques sur le mode « street art », avec l'appui d'un artiste.

La classe de CE2CM1 de Mme PASI prévoit également des sorties « nature » à vélo, à priori pendant le mois de mai.

• CM1A Mme BAILLON / CM1CM2 Mr LOLLIER & Mme COURCOUX

Projet linguistique

Un projet commun aux deux classes, avec une correspondance entre les élèves de la classe et des élèves anglais d'une école de la banlieue de Londres, avec laquelle Mr Lollier est en contact depuis 2 ans.

Un projet histoire est prévu également avec les visites du Château de Versailles et de Chantilly.

Enfin, un projet en arts plastiques commun à toutes les classes de cycle 3 est également prévu pour la décoration du bâtiment cycle 3.

CM1B Mme ZIANE & Mme BIGOT

Projet scientifique

Un projet scientifique autour de l'espace avec notamment une sortie prévue à la Cité des Sciences et une visite du planétarium.

Des actions communes avec la classe de Mme PASI sont également prévues.

• CM2A Mme FRICAUDET / CM2B Mme PINSON

Projet histoire, avec la visite du Mémorial de la Shoah à Drancy ainsi que le Musée de la Grande Guerre à Meaux.

Projet culturel, avec la lecture en classe de l'œuvre « L'enfant Océan », puis la représentation prévue au Théâtre Simone Signoret.

Un projet commun au cycle 3 est en cours d'élaboration autour de la notion de citoyenneté : le passeport citoyen. L'action serait menée en partenariat avec la ville et pourrait être éventuellement proposée à l'ensemble des écoles de la ville, sans obligation de participation.

L'objectif serait de réaliser avec les élèves un certain nombre d'actions citoyennes.

• <u>Dispositif ULIS Mme POISSON</u>

Projet Tour de France, qui consiste à sensibiliser les élèves à la pratique du vélo et de la géographie en suivant les étapes du Tour de France Cycliste. Possibilité éventuelle de faire venir à l'école un ancien coureur cycliste professionnel.

Calendrier des manifestations prévues dans l'année

Compte tenu de l'actualité et des conditions sanitaires, il est impossible de prévoir des manifestations comparables aux années précédentes. Pour information, le marché de Noël aura lieu cette année quand même, sous une forme à distance, avec fabrication d'objets au sein des classes et vente en ligne proposée aux familles.

• Qu'en est-il de la question posée lors du dernier conseil d'école à propos d'une concertation entre la ville et les enseignants sur la question de l'utilisation du réseau internet ?

La question est toujours à l'ordre du jour mais les circonstances font que cela sera reporté à 2021.

• <u>Où en sommes-nous du plan d'équipement numérique de la ville ? Les classes de cycle 2 vont-elles être équipées de TNI prochainement ?</u>

Le plan numérique prévu par la ville prévoit bien d'équiper à terme toutes les classes des écoles. Il n'y a cependant pas d'échéancier fixé pour l'instant.

• Dispositif ULIS: y a t-il une possibilité de disposer d'une ligne téléphonique, ou d'un téléphone professionnel?

Il n'y a, à ce jour pas de réponse.

• Nous constatons de nouveau une recrudescence des vols ou disparitions d'objets dans les classes et dans les locaux en général, pendant les vacances, les week-ends ... Y a-t-il une solution ?

Il est difficile de résoudre la question, il existe tellement de personnes qui ont un accès à l'école. Le problème va de nouveau être soulevé mais il sera probablement compliqué d'y répondre.

Par rapport au système d'alarme anti-intrusion actuellement en place, peut-être est-il possible d'envisager de fournir un code individuel à chaque personnel habilité à avoir accès aux locaux (enseignants, animateurs, agents d'entretien ...etc...)?

• Est-il possible d'avoir un document concernant la fréquence de nettoyage des différents espaces ?

La fréquence de nettoyage des différents espaces est assurée conformément à ce qui est stipulé dans le protocole sanitaire en vigueur actuellement.

• <u>Périscolaire : point sur les modalités d'organisation de l'étude surveillée.</u>

Différents intervenants assurent l'étude (enseignants, animateurs). L'étude surveillée consiste en la création d'un climat propice au travail pour que les enfants puissent faire leurs devoirs. De façon systématique, tous les enfants ne peuvent pas forcément faire tous leurs devoirs et réciter toutes leurs leçons.

L'effectif moyen est d'environ 16 élèves, avec exceptionnellement une augmentation à une vingtaine.

Ouestions des parents d'élèves :

- Ouestions pour l'école :
- Point COVID : Comment le protocole est-il appliqué sur le temps scolaire (organisation des classes, des récréations) ?

L'accès aux bâtiments scolaires se fait par :

la rue Léonard Laroche pour les classes suivantes : CE2A / CE2B / CE2CM1 / CM1A / CM1CM2 / CM2A / CM2B.

le parking enseignants pour les classes suivantes : CPA / CPB / CPCE1 / CE1 / CE1CE2 / CM1B / ULIS.

Ceci permet de limiter l'afflux de personnes en un endroit concentré et en un temps court.

Les horaires d'accès n'ont pas varié :

Entrées: 8h20 à 8h30 et 13h20 à 13h30

Sorties: 11h30 et 16h30

L'organisation des récréations :

Pour limiter le brassage entre élèves, l'espace et la répartition horaire des cours de récréations ont été optimisées comme suit :

Cour cycle 2 (9h45 à 10h00 et 14h45 à 15h00) : CPA / CPB / CPCE1 / CE1 / CE1CE2. Chaque classe bénéficiant d'une zone de jeux réservée.

Cour cycle 3 (9h45 à 10h00 et 14h45 à 15h00) : CE2A / CE2B / CE2CM1. Chaque classe bénéficiant d'une zone de jeux réservée.

Plaine de jeux Léonard Laroche (de 9h45 à 10h00 et 14h45 à 15h00) : CM1A / CM1B / CM1CM2 / CM2A / CM2B. Chaque classe bénéficiant d'une zone de jeux réservée.

Lavage des mains :

Les élèves se lavent les mains systématiquement à l'entrée à l'école (8h30 et 13h30), au moment des récréations (matin et après-midi), au moment des repas (encadré par les animateurs).

Rencontrez-vous des difficultés ?

Le lavage des mains pose problème par rapport au temps qui y est consacré. Le port du masque est également compliqué à garantir sur le long terme même si les enfants font leur possible pour respecter les consignes données.

Quel est le nombre de cas chez les enfants ?

Pas de statistiques particulières mais très peu de cas positifs chez les élèves portés à la connaissance de l'école.

Quel est le nombre de cas chez les enseignants ?

Pas de statistique particulière non plus mais aucune incidence sur les temps scolaire ni sur la fermeture éventuelle d'une ou plusieurs classes.

- Les enfants peuvent-ils venir avec un masque lorsque la famille le souhaite, même s'il n'est obligatoire qu'à partir du collège?

 La question n'est plus d'actualité, le port du masque pour les élèves, dès 6 ans. étant obligatoire depuis le 2 novembre 2020.
 - Les enseignants constatent-ils un "effet confinement" sur l'acquisition des savoirs, l'autonomie, la remobilisation des enfants, les disparités...?

Les enfants déjà discrets en temps normal se font entendre encore moins que d'habitude, la récitation et la diction n'est pas facilitée bien évidemment

Aucune angoisse ou stress particulier n'a été constaté à la rentrée de septembre, les enfants étaient contents de revenir à l'école dans un cadre plus conforme à ce qu'ils connaissaient auparavant.

Au niveau des apprentissages, l'effet ressenti n'est globalement pas si négatif que ce que l'équipe aurait pu prévoir. Un point détaillé sera présenté lors du prochain conseil d'école sur l'analyse des résultats des évaluations nationales CP / CE1.

• Quel est niveau de stress, d'angoisse observé depuis le début de l'année sur le temps scolaire sur les enfants, l'équipe pédagogique, les AVS / AESH ?

Au-delà des adaptations nécessaires et des changements de pratiques liées à l'application du protocole sanitaire, il n'y a pas de stress particulier au sein de l'équipe enseignante en rapport avec la situation actuelle.

• <u>Pouvez-vous nous indiquer ce qui est prévu en termes d'enseignement à distance quand un élève de l'école doit être mis en septaine ou quatorzaine ?</u>

Le plan de continuité pédagogique prévoit la mise en place de modalités d'enseignement à distance en cas d'évolution du protocole sanitaire qui serait de nature à réduire les capacités d'accueil de l'école. Il n'est pas fait mention des cas isolés d'élèves en septaine ou quatorzaine. Les solutions se mettent en place en fonction des situations, par transmission des devoirs et des leçons par mail ou sur l'application EDUCARTABLE, utilisée cette année par toutes les classes de l'école.

• Comment se prépare l'équipe pédagogique à une éventuelle nouvelle fermeture de l'école (canaux de communication mis en place avec les parents dès la rentrée, supports pédagogiques....)?

Là encore, le plan de continuité pédagogique permet de mettre en œuvre rapidement un enseignement à distance, via l'application EDUCARTABLE, via également les classes virtuelles proposées par le CNED.

La base de données de l'école est à jour et la quasi totalité des familles de l'école ont renseigné au moins une adresse mail, ce qui permet de garder le contact avec les familles.

Le stage "vacances apprenantes" a-t-il eu lieu en juillet et pour combien d'enfants de Gaston Rousset?

Deux stages ont été organisés cet été dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes ». Ces stages se sont déroulés sur l'école Gaston Rousset de 9h00 à 12h00 du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août.

Ils ont concerné un total de 33 élèves répartis comme suit :

Juillet: 21 élèves dont 3 CM2 / 5 CM1 / 4 CE2 / 4 CE1 / 5 CP

Août : 12 élèves dont 2 CM2 / 4 CM1 / 3 CE2 / 2 CE1 / 1 CP

• Parmi les radiations, y-a-t-il des familles ayant fait le choix de la scolarisation à la maison après l'expérience du confinement ?

Très peu de familles ont fait ce choix de l'instruction à domicile, une seule à ma connaissance. Cependant, les familles peuvent ne pas donner la véritable raison de la demande de radiation et il ne m'appartient pas d'exiger de leur part une réponse sur ce sujet.

• Il est prévu une prime de 1506/an pour les personnels enseignants afin de renouveler leur matériel informatique. Qu'en est-il dans les faits ?

Pour l'instant, aucun officialisation ni aucune communication officielle n'a été faite à destination des personnels .

- <u>Tous les enfants ayant besoin d'une AVS ou AESH ont-ils obtenu cet accompagnement ?</u> Oui.
- Concernant la coopérative scolaire, les parents souhaitent savoir comment sera utilisé le surplus de l'année précédente?

Le surplus éventuel sera laissé sur le comte de l'école afin d'être utilisé ultérieurement, dès que les conditions le permettront de nouveau. Le risque cette année est trop grand pour initier des projets pédagogiques trop lourds d'un point de vue financier étant donné l'incertitude qui plane sur le déroulement de l'année scolaire, les possibilités de sorties avec les classes.

• Les enfants peuvent-ils se rendre aux toilettes en dehors des récréations ?

Oui, même si les enseignants passent systématiquement aux toilettes avec leur classe au moment des récréations, les enfants peuvent être autorisés exceptionnellement à aller aux toilettes en dehors des horaires de récréation.

• En cas d'absence d'un enseignant, les enfants sont-ils répartis dans d'autres classes ?

Oui, même si le Directeur n'a pas d'élèves en charge, il ne lui revient pas de remplacer ses collègues absents. La seule solution consiste à répartir les élèves dans les différentes classes de l'école.

Sous quel délai sont remplacés les enseignants absents?

Il n'existe pas de délai fixé, c'est très variable, cela dépend de l'éloignement de la résidence administrative de l'enseignant par rapport à l'école. La plupart du temps, un remplaçant prévenu le matin même peut être présent à partir de 8h45. Au plus tard, le remplaçant est présent sur l'école à 9h00.

Ouestions pour la mairie et le centre de loisirs :

Toutes les réponses de la commune sont annexées dans deux documents en annexe au compte-rendu :

- réponses Mairie
- réponses Périscolaire
- Comment le protocole est-il appliqué sur le temps périscolaire (organisation des classes, des récréations)? Existe-t-il des difficultés? Quel est le nombre de cas chez les enfants, les adultes? Quel est le niveau de stress observé chez les enfants, les animateurs, les agents?

Cf docs en annexe

• Quels sont les effectifs moyens/min/max des enfants et le nombre d'animateurs sur les 3 temps périscolaires de la journée, ainsi que le mercredi? Quelle est l'évolution de ces effectifs par rapport à l'an dernier? L'équipe est-elle au complet ou des recrutements sont-ils encore attendus? Quelles sont les activités organisées ou prévues? Quels sont les moyens dont dispose le centre pour proposer des activités variées?

Cf docs en annexe

• Sur la pause méridienne en particulier, un temps court pour manger au 2ème service a été remonté par les enfants, comme l'an dernier. Comment s'organise le temps du déjeuner et la rotation entre les services ? Un agrandissement des salles de cantine est-il envisageable ?

A nouveau, la qualité et la quantité des repas de la restauration scolaire sont catastrophiques depuis la rentrée sans parler de l'équilibre nutritionnel qui est absent. Prévoyez-vous d'inviter les représentants de parents d'élèves et le groupe de travail 'Cantine CSH' à toutes les commissions menus ? Y-a-t-il une référente restauration sur le groupe scolaire ? Quel est son rôle exact ?

Au début de l'année, un temps d'adaptation a été nécessaire mais les enfants se sont habitués et les repas se passent bien.

Une réunion en mairie a eu lieu et la plupart des sujets ont été évoqués, les réponses ont été données lors de cette réunion. Un compterendu doit être diffusé prochainement.

• Des dysfonctionnements sont constatés depuis la rentrée (voire cet été) pour récupérer les enfants le soir se traduisant par des temps d'attente très longs pour les parents et potentiellement un impact sur la facturation. Quelles ont été les mesures correctives ?

Des tentes sont en cours d'achat pour permettre aux parents d'attendre à l'extérieur en étant abrités. La mise en route a été compliquée mais il y a une régulation et les choses se passent mieux.

La surfacturation liée aux délais d'attente n'a pas eu lieu après 18h30 sur le mois de septembre. Par rapport au mercredi, pas de surfacturation liée à l'annulation la veille.

- Est-il possible d'afficher un trombinoscope des animateurs sur le panneau du centre?
 C'est prévu.
- <u>Au-delà de l'affichage sur le panneau du centre devant le groupe scolaire, est-il possible de prévoir un affichage en ligne (planning des activités en particulier) ?</u>

Cf docs en annexe

• Peut-on avoir un point de situation sur les prochains travaux prévus pour la fermeture de la rue Paul Bert (planning prévisionnel, communication aux parents, itinéraire à emprunter pendant les travaux ...)?

Une réunion s'est tenue en Mairie au mois de septembre, les travaux sont actés et se dérouleront pendant les vacances de Noël. En remplacement de la barrière prévue initialement, il sera finalement installé deux bornes escamotables. L'ouverture se fera par digicode. Une communication sera faite à ce sujet via les cahiers de liaison des élèves.

2 out states to refu pur digression one communication got a range and the sum of the range and the refuse of the rest of the r

• Est-il possible de communiquer de nouveau les modalités de réservation et facturation des jours d'école et du mercredi aux parents ? Est-il possible d'adopter une phase de tolérance sur septembre et octobre pour le mercredi ?

La demande va être transmise

• Suite à la suppression de la caisse des écoles, la subvention de la Mairie est-elle toujours d'actualité? Dans l'affirmative, quel en est le montant par élève? Y-a-t-il de nouvelles modalités d'attribution?

Cf docs en annexe

• Le problème des toilettes sales après chaque récréation réapparaît:quelles solutions pérennes peuvent être envisagées pour résoudre le problème ?

Cf docs en annexe

• L'agent de sécurité école subit des incivilités quotidiennes et a un niveau de stress élevé lié à cette situation. Un agent de la police municipale peut-il être présent le matin de 08:15 à 08:45 et le soir de 16:15 à 16:30 jusqu'au 1er mois suivant l'installation de la barrière ?

Concernant la possibilité de présence d'un agent de police municipale, les effectifs ne le permettent pas. La ville souhaite en recruter.

• Des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'école sont-ils prévus ?

A priori, la réfection aura lieu en 2022.

La séance est close à 20h45

Faute de temps, 2 points seront traités lors du prochain conseil d'école du mois de février :

La possibilité d'accéder ou de privilégier des visites virtuelles L'analyse des résultats d'évaluations nationales

Copie pour information à :

Mr Lecomte – Chef de service Enfance et Scolarité Mme Thurian – Coordinatrice au pôle administratif Mme Saint Rémy – Agent d'accueil groupe scolaire Paul Bert / Gaston Rousset / Maternelle Le Confluent

Pour l'école, le Directeur

Pour la FCPE, la tête de liste

Pour la PEEP, la tête de liste

Olivier Doldin

Malam



EEPU Gaston ROUSSET 27 Rue Paul Bert 78700 Conflans Ste Honorine 01.34.90.83.51 co.0780477V@ac-versailles.fr



Liste d'émargement – Conseil d'Ecole du 6 novembre 2020

	Nom	Prénom	Qualité	Signature
Year-	BROSSE	Laurent	Maire	×
2	COLLET	Gilles	Inspecteur Education Nationale	×
3	REBREYEND	Marie-Claude	Elue	Ø
1	PRIGENT	Alain	DDEN	Ø
5	DOLAIN	Olivier	Directeur	Ø
5	CHARDON	Pauline	Professeur des Ecoles	Ø
7	CHADELAT	Katia	Professeur des Ecoles	Ø
3	VIAIN ·	Pascaline	Professeur des Ecoles	Ø
)	PLAGNOL	Noémie	Professeur des Ecoles	Ø
10	MARCHET	Lucie	Professeur des Ecoles	Ø
1	TESSIER	Myriam	Professeur des Ecoles	Ø
2	CAUCAT	Emilie	Professeur des Ecoles	Ø
13	TALBA	Mariam	Professeur des Ecoles	Ø
4	PASI	Aurélie	Professeur des Ecoles	Ø
5	BAILLON	Cindy	Professeur des Ecoles	Ø
.6	ZIANE	Camille	Professeur des Ecoles	Ø
7	BIGOT	Céline	Professeur des Ecoles	X
8	LOLLIER	Arnaud	Professeur des Ecoles	Ø
9	COURCOUX	Jeanne	Professeur des Ecoles	×
20	FRICAUDET	Claire	Professeur des Ecoles	Ø
21	PINSON	Jessica	Professeur des Ecoles	Ø
22	POISSON	Pauline	Coordinatrice ULIS	v
23	LAZREGUE	Rabia	Direction Centre de loisirs	X
24	PEDEGERT	Christelle	RASED	Ø
25	ADAM	Hélène	Tête de liste FCPE	Ø
26	DORIVAL	Martine	Tête de liste PEEP	Ø
27	BARRET	Adèle	FCPE	Ø
28	DELHOUM	Angélique	FCPE	×
29	OBLIN	Anna	FCPE	团
30	LE GOHEBEL	Aurélie	FCPE	Ø
31	ROUX	Blandine	FCPE	Ø
32	MANEN	Chloé	FCPE	Ø
33	SOULIER	Emilie	FCPE	Ø
34	THIERRY	Emilie	FCPE	Ø
35	AMOSSE	Rosène	FCPE	Ø
36	CELIK	Seyhan	FCPE	図
37	MASSELIN	Stéphanie	FCPE	Ø
38	JACTEL	Virginie	FCPE	Ø
39	CLODIC	Stéphane	Suppléant PEEP	1

PERISCOLAIRE - REPONSES AUX QUESTIONS DES PARENTS

Effectifs:

	MATIN	MIDI	SOIR	ETUDE
Maxi	31	40 7	130	46
Mini	15	372	61	16
Moyenne	27	474	134	34
NOMBRE D'ADULTE	3 adultes	17 adultes	10 adultes	3 VOIR 5

On a constaté une légère baisse d'effectifs depuis la rentrée MOINS 10% à peu près.

L'équipe:

L'équipe est quasiment au complet deux recrutements ont été fait deux reste à venir (voir tableau ci-dessus).

<u>Les activités</u>: En ce qui concerne les activités nous proposons aux enfants un atelier sportif, ludique, manga, art plastique, chant, jardinage, un projet sur le harcèlement a eu lieu cette semaine nous allons faire plusieurs séquences tout au long de l'année.

Un atelier pour 18 enfants en moyenne

<u>Restauration scolaire</u>: Concernant les retards effectivement il a fallu au début un temps d'adaptation pour les petits CP, l'organisation cantine des élémentaires étant différente .DEPUIS PLUS DE SOUCIS. Les enfants commencent à prendre leurs marques.

Le pain est servi par un agent au passage des enfants.

<u>Garderie</u>: L'âge minimum pour venir récupérer un enfant est 12ans nous ne laisserons pas partir les enfants si plus jeune.

<u>Les accueils</u>: le problème de temps d'attente a été très long effectivement, les parents arrivant en grande partie presque en même temps du RER et avec le protocole sanitaire l'animateur devait désinfecter le stylo au fur et à mesure car certains parents n'en n'avaient pas , il a fallu faire une note d'information pour qu'ils se munissent d'un stylo et d'un masque.

Depuis le plan Vigipirate s'étant renforcé nous accueillons les parents depuis une semaine à l'extérieur des bâtiments et afin d'éviter le brassage nous avons matérialisé des emplacements par des affiches comme suit : AILE VERTE AFFICHE VERTE , AILE BLEU AFFICHE BLEU, ETUDE et ACCEUIL GARDERIE.

La réalisation d'un trombinoscope est en cour de réalisation.

Protocole sanitaire:

Nous respectons rigoureusement le protocole nous en avons parlé aux enfants afin que tout se passe au mieux.

Lavages des mains plusieurs fois dans la journée en harmonisation avec le corps enseignant nous avons mis en place une organisation afin que la distanciation soit respectée.

Voir exemple ci dessous

. Les deux écoles élémentaires ont trouvé un fonctionnement pour les récréations et les temps d'entrée, dans le but de limiter le brassage dans la cour.

Nous avons constitué des binômes de classes qui resteront toujours ensemble, exemple :

- CPa et CPb (M Dussably et Mme Cédoz)
- CE1a, CE1b, CE2 (Mme Fons, Mme Forest, Mme Pot)
- CM1 et CM2b (Mme Caisez et Mme Nortier)
- CE2-CM1 et CM2a (Mme Lecomte et Mme Nély)

Cela nous fait 4 groupes bien distincts pour lesquels nous allons partager les 2 cours en 2 (donc 4 zones).

DEMANDES FAITES A LA MUNICIPALITE AUX CONSEILS D'ECOLE 2020/2021

Voir réponses ci-jointe de la Responsable des accueils de loisirs	Les fréquences sont à minima celles demandées dans le protocole sanitaire, dans les classes, des sprays virucides sont à disposition des enseignants et les points de contact au niveau des sanitaires sont un point de vigilance particulier. En effet, les toilettes sont désinfectées après chaque récréation : poubelles vidées et essuies mains et savons rechargés, toilettes, sol et lave mains désinfectés. Une surveillance plus accrue des toilettes est attendue et une sensibilisation des enfants à l'hygiène et au respect des lieux.
Comment le protocole est-il appliqué sur le temps périscolaire (organisation des classes, des récréations) Existe-t-il des difficultés ? Quel est le nombre de cas chez les enfants, les adultes ? Quel est le niveau de stress observé chez les enfants, les animateurs, les agents , Quel sont les effectifs moyens/min/max des enfants et le nombre d'animateurs sur les sfectifs moyens/min/max des enfants et le nombre d'animateurs sur quelle est l'évolution de ces effectifs par rapport à l'an dernier ? L'équipe est-elle au complet ou des recrutements sont-ils encore attendus ? Quelles sont les activités organisées ou prévues ? Quels sont les moyens dont dispose le centre pour proposer des activités variées ? Pause méridienne Un temps court pour manger au 2ème service a été remonté par les enfants, comme l'an dernier. Comment s'organise le temps du déjeuner et la rotation entre les services ? Des dysfonctionnements sont constatés depuis la rentrée (voire cet été) pour récupérer les enfants le soir se traduisant par des temps d'attente très longs pour les parents et potentiellement un impact sur la facturation. Quelles ont été les mesures correctives ? Est-il possible d'afficher un trombinoscope des animateurs sur le panneau du centre ? et de prévoir un affichage en ligne (planning des activités en particulier)	Est-il possible d'avoir un document concernant la fréquence de nettoyage des différents espaces ? Le problème des toilettes sales après chaque récréation réapparait. Quelles solutions pérennes peuvent être envisagées pour résoudre le problème ?
S 2	N°21
Elem. G.Rousset	Elem. G.Rousset
Périscolaire	Entretien

Restauration	Elem, G.Rousset	Z Z	A nouveau la qualité et la quantité des repas de la restauration scolaire sont catastrophiques depuis la rentrée sans parler d l'équilibre nutritionnel qui est absent. Prévoyez-vous d'inviter les représentants de parents d'élèves et le groupe de travail "cantine CSH" à toutes les commissions menus ? Y-a-t-il une référente restauration sur le groupe scolaire ? Quel est son rôle exact ?	Cette question a été abordée à la commission menu du 13/10. L'équilibre est présent du 20 jours glissants même si nous proposons des plats appréciés et consommés par les enfants. Les quantités respectent les données du GEMRCN (la règlementation aujourd'hui fait une différence de grammage entre un enfant de maternelle d'un enfant d'élémentaire mais à noter qu'il n'y a pas de différence de grammage entre 1 enfant de CP d'un enfant de CM2). Les représentants de parents d'élèves seront invités à 1 commission menu sur 2. La référente entretien restauration est arrivée sur le site depuis le 31 Août. Mme Perez encadre les agents entretien et restauration en assurant une présence terrain au quotidien. Elle manage l'équipe, forme, dialogue, partage et monte en compétence l'équipe. Elle propose et vérifie l'application des bonnes pratiques, méthodes et process sur le site tant en restauration qu'en entretien afin d'assurer sur l'ensemble de la ville des pratiques homogènes.
Scolaire	Elem, G.Rousset	N°1	Points sur les prochains travaux concrnant la fermeture de la rue P.Bert	La Ville va installer 2 bornes escqmotables (et non une barrière comme révu initialement). Un totem de commande et un digicode pour l'ouverture des bornes. Les travaux auront lieu durant les vacances de Noël. Ils n'auront pas d'incidence sur la dépose et la récupération des élèves. Le dispositif devrait être opérationnel pour la rentrée de janvier 2021. Une communication sera faite dans les cahiers de liaison.
Scolaire	Elem. G.Rousset	r.N	Est-il posible de communiquer de nouveau les modalités de réservation et facturation des jours d'école et du mercredi aux parents ? Est-il possible d'adopter une phase de tolérance sur septembre et octobre pour le mercredi	Pour rappel un nouveau règlement des inscriptions en périscolaire a été mis en place pour cette nouvelle année scolaire, règlement qui a été communiqué aux parents et qui est également disponible sur leur Espace famille.
Scolaire	Elem. G.Rousset	L.N	Suite à la suppression de la caisse des écoles, la subvention de la Mairie est-elle toujours d'actualité ? Dans l'affirmative, quel en est le montant par élève ? Y-at-il de nouvelles modalités d'attribution ?	La subvention concernant les projets scolaires a toujours été d'actualité et pour l'année scolaire 2020/2021 la Ville a décidé d'augmenter cette dernière c'est-à-dire de passer de 10 € par éléve à 12,50 €
Police municipale	Elem. G.Rousset	N°1	L'agent de sécurité école subit des incivilités quotidiennes et a un niveau de stress élevé lié à cette situation. Un agent de la police municipale peut-il être présent le matin de 8h15 à 8h45 et le soir de 16h15 à 16h30 jusqu'au 1er mois suivant l'installation de la barrière ?	Renseignements pris auprès de la Police Municipale il n'est pas possible de mettre un ASVP ou PM par contre le vacataire qui est plus disposé à faire ce point école a été changé par un autre vacataire qui est plus disposé à faire ce point école.

PROCES-VERBAL

Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Année scolaire 2020 - 2021

Académie	Versailles	
Département	Yvelines	
Commune	CONFLANS STE HONORINE	
ype d'école Écoles primaires		
N°UAI	0780477V	
100004004410000000199444999999999999999		
Participation		
Nombre d'inscrits	[523]	
Nombre de votants	203	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	24	
Nombre de cufficient (0)		
Nombre de suffrages exprimés (S)	179	

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	14
Quotient (S/N)	12.79

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.	14	160	13		13	13
P.E.E.P.	4	19	1		1	1
U.N.A.A.P.E.		***************************************	***************************************		***************************************	
ASSOC LOCALES	***************************************	***************************************	***************************************	i	***************************************	
NON AFFILIEES				-		
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	-	***************************************	**************************************			
LISTES D'UNION			***************************************	Ī	**************************************	***************************************
TOTAL TOUTES LISTES	18	179	14	0	14	14

Nombre de sièges pourvus	14	ı
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0	

CANDIDATS PROCLAMÉS ÉLUS TITULAIRES-SUPPLÉANTS

Nom Prénom	• Liste	Qualité
DORIVAL Martine	PEEP	Titulaire ·
ADAM Hélène	FCPE	Titulaire
RENOULT Marion	FCPE	Titulaire
AMOSSE Rosène	FCPE	Titualire
LE GOHEBEL Aurélie	FCPE	Titulaire
CELIK Seyhan	FCPE	Titulaire
MASSSELIN Stéphanie	FCPE	Titulaire
BARRET Adèle	FCPE	Titulaire
THIERRY Emilie	FCPE	Titulaire
MANEN Chloé	FCPE	Titulaire
JACTEL Virginie	FCPE	Titulaire
DELHOUM Angélique	FCPE	Titulaire
LAFFITE Jessica	FCPE	Titulaire
OBLIN Anna	FCPE	Titulaire
CLOSIC STEPHANE	PEEP	SUPPLEANT
L'HERVINIER VITGINE	FCPE	Suppléante
CERF CELLAG	FCPE	Suppleante
SOULIER Emilie	FCPE	Sumbleank
PA SiLYA Sanotra	FCPE	Suppleante.
ROUX Blandine	FCPE	Silmileante
FOURNIER Fearme	FOLE	Supoleanie
CHERLINGT Naise Carle	ie FCPE	Suppleante

**************************************		**************************************
***************************************	***************************************	7 (1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
***************************************		***************************************
***************************************	777777777777777777777777777777777777777	***************************************
***************************************	***************************************	***************************************

• Une copie du procès-verbal est affichée dans un lieu facilement accessible au public.

• Une copie du procès-verbal est conservée dans l'école.

Fait à Conflans, le 09 de 2020

Le président du bureau de vote (Signature)

Les membres du bureau de vote (Signatures)



EEPU Gaston ROUSSET

27 Rue Paul Bert 78700 Conflans Ste Honorine

01.34.90.83.51 ce.0780477V@ac-versailles.fr



REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

1. Horaires de l'école élémentaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin		Accueil de 8	h20 à 8h30	
iviatiii	Classe	e de 8h30 à 11h30 <i>(réc</i>	création de 9h50 à .	10h05)
A		Accueil de 13	h20 à 13h30	
Après-Midi	Classe	se de 13h30 à 16h30 <i>(récréation de 15h00 à 15h15)</i>		15h15)

2. Accès à l'établissement

L'entrée et la sortie se font devant la loge de la gardienne, la surveillance des maîtres s'exerçant à partir du portail commun aux deux écoles élémentaires. Avant 8h20, seuls les enfants qui fréquentent la garderie du matin assurée par les animateurs sont autorisés à pénétrer dans l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, pendant le temps scolaire (cf horaires ci-dessus), l'accès aux locaux à toute personne extérieure à l'établissement est soumis à l'autorisation du directeur de l'école.

L'accès aux locaux est possible au moyen des interphones situés sur le portail de la rue et celui de la cour de récréation (sélectionner "école Gaston Rousset" au moyen des flèches haut et bas).

3. Relations école - famille

Dans la première quinzaine suivant la rentrée scolaire, les parents sont conviés à une réunion d'informations organisée par l'enseignant de chaque classe.

Une fois par semestre, le livret scolaire est remis aux familles qui doivent le signer.

Le cahier de liaison reste l'outil de communication privilégié entre l'école et la famille pour les demandes de rendez-vous, la transmission des justificatifs d'absences, les informations sur le comportement de l'élève, les informations sur les dates des sorties, les projets menés en classe. Il doit toujours être en possession de l'élève, consulté quotidiennement et, le cas échéant, signé par les responsables légaux.

Pour les familles dont les parents sont séparés, l'école s'engage à fournir les informations scolaires par voie postale ou électronique (courriel) aux parents qui en font la demande expresse.

4. Aide pédagogique

Les parents sont avertis dès que possible de toute difficulté rencontrée par l'élève, qu'elle soit scolaire ou comportementale.

Les élèves peuvent bénéficier, après accord des familles, d'activités complémentaires (APC) proposées par les enseignants selon les modalités définies dans l'autorisation parentale distribuée aux élèves concernés.

Les enseignants spécialisés du RASED peuvent également être mobilisés, de même que la psychologue scolaire ou le médecin scolaire.

D'une façon générale, les différentes aides disponibles sont proposées et mises en place en concertation étroite entre le directeur, l'équipe enseignante et la famille.

5. Assiduité et ponctualité

En cas d'absence de l'élève, il revient à la famille d'en avertir le plus rapidement possible le directeur de l'école. Le téléphone (01.34.90.83.51) ou le courriel (0780477v@ac-versailles.fr) sont à privilégier dans ce cas. Il convient également de justifier par écrit dans le cahier de liaison de l'élève concerné le motif de l'absence.

Pour information, les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Les certificats médicaux ne sont exigibles que dans le cas de maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté interministériel du 3 mai 1989.

En cas d'absences récurrentes, le directeur rencontrera la famille pour mettre en place la solution la mieux adaptée et, le cas échéant transmettra une information, sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin de garantir la continuité du dialogue entre l'école et la famille et la mise en œuvre des dispositifs de soutien les mieux adaptés à la situation.

6. Principe de laïcité

L'École Publique est un espace au sein duquel s'exercent les valeurs de la République et notamment le respect du principe de laïcité.

Afin de garantir à chacun le respect de ce principe, la « Charte de la laïcité à l'Ecole » (annexe 1) est annexée au présent règlement. Il revient aux responsables légaux d'en être signataires et de s'engager, de même que leur enfant, à en respecter les principes.

7. Matériel et usage des locaux

Tout déplacement d'ensemble (mise en rang, déplacement de classe...) doit se faire dans le calme et sans courir.

Il est interdit de pénétrer dans les couloirs, les escaliers, le préau couvert ou les classes pendant les récréations sans l'accord de l'enseignant. Il est également interdit de jouer dans les toilettes.

Il est interdit de jeter des pierres ou autres objets, de grimper sur les rebords de fenêtre, de monter sur les grilles, de se suspendre aux branches.

Les livres doivent être couverts ainsi que les cahiers. Ils doivent être entretenus avec le plus grand soin et transportés dans un cartable. Le remplacement des livres détériorés ou non rendus est à la charge des familles.

Les vêtements et le matériel scolaire doivent être marqués lisiblement au nom de l'élève. D'une manière générale, il est interdit d'échanger des affaires personnelles à l'école.

8. Respect d'autrui

"Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves de l'école pourront être entendus par les membres du Pôle d'Aide aux Situations d'Intimidation et de Harcèlement, sur décision de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. »

Les élèves ne doivent pas jouer à des jeux violents, se battre ou s'insulter. Les acteurs de la communauté éducative veilleront à la régulation et à la médiation entre élèves dans le règlement des conflits.

Après discussion au sein de l'équipe enseignante, différentes sanctions seront appliquées en fonction de la gravité des manquements constatés au règlement intérieur de l'école, tels que, notamment, la violence verbale ou physique :

- > privation temporaire d'un temps de récréation.
- > privation temporaire d'un ou plusieurs jeux de récréation.
- > entretien avec la famille.
- > sortie temporaire de la classe de référence pour être accueilli dans une autre classe (le même travail que celui de la classe est fourni par l'enseignant de référence).
- > rédaction et transmission d'une fiche "fait établissement".

9. Sécurité – Santé

Les bijoux ou autres effets personnels de valeur sont fortement déconseillés et l'équipe enseignante ne saurait être tenue pour responsable de la perte ou de la dégradation de ces effets personnels.

Les élèves ne doivent pas avoir d'argent à l'école sauf quand il s'agit d'un paiement de la part des parents (coopérative, photos de classe...). Dans ce dernier cas, il doit être placé dans une enveloppe fermée et marquée au nom de l'enfant.

Sauf cas particulier, les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

En cas d'accident ou de blessure, l'équipe enseignante contacte en premier lieu le SAMU pour un avis médical, puis la famille pour l'informer des dispositions prises.

En cas de transport de l'élève à l'hôpital, la fîche d'urgence remplie par la famille en début d'année sera transmise au service d'urgence prenant l'élève en charge.

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement médical pendant le temps scolaire, il revient aux responsables légaux de demander au directeur la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Le directeur communique toute information utile à la famille pour se mettre en relation avec le CMS (Centre Médico Scolaire) de Conflans qui les guidera dans les démarches à effectuer.

Il revient à la famille de transmettre, si elle le souhaite, le protocole à la municipalité pour une mise en place sur le temps périscolaire.

10. Organisation des récréations

En-cas: pendant la récréation du matin, les compotes, fruits et jus de fruits sont autorisés.Les sucreries diverses telles que chewing-gum, sucettes sont interdites.

Jeux/jouets: les jeux électroniques, balles dures et rebondissantes ainsi que les billes plus grosses qu'un calot sont strictement interdits à l'école.

Tout autre jeu ou jouet peut être utilisé par les enfants pendant les temps de récréation. Il est à noter qu'en cas de perte ou de vol, l'équipe enseignante ne saurait être tenue responsable.

De même que l'équipe enseignante se réserve le droit d'interdire l'utilisation d'un jeu en cas d'utilisation non conforme.

<u>Usage du téléphone portable</u>: Conformément à l'article L. 511-5 du Code de l'éducation "L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément."

Mise en oeuvre à l'école Gaston Rousset

Les élèves qui ont besoin d'avoir un téléphone portable pour appeler leurs parents (en quittant la maison le matin, ou en rentrant le soir par exemple) doivent remettre leur téléphone éteint au directeur (ou à leur enseignant) en entrant à l'école et le récupèrent auprès du directeur (ou de leur enseignant) en quittant l'école.

En cas de non respect ou d'oubli du règlement, les membres de l'équipe pédagogique remettront le téléphone au directeur qui le restituera à l'élève à la fin de la journée.

Les parents seront informés par écrit dans le cahier de liaison de l'élève et invités à rencontrer le directeur.

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève

Signature du directeur

Signature de l'enseignant

Ecole élémentaire Gaston Rousset 27, rue Paul Bert 78700 Conflans Ste Honorine Tél : 01.34.90.83.51